



**Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C,
sous-catégorie C3.10
(Nouveau mélange en cuve ou modifications à un mélange en cuve)**

N° de la demande : 2009-5403
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouveau mélange en cuve ou modifications à un mélange en cuve)
Produit : Herbicide en concentré émulsifiable Puma Advance EC
Numéro d'homologation : 29488
Matière active (m.a.) : Fénoxaprop-*p*-éthyle à 90 g/L
Numéro de document de l'ARLA : 1894438

Contexte

L'herbicide en concentré émulsifiable Puma Advance EC (Puma Advance EC Herbicide), qui contient 90 g/L de fénoxaprop-*p*-éthyle (herbicide du groupe 1), est homologué pour la suppression en postlevée de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique; il est aussi homologué pour la suppression de la folle avoine dans les cultures de blé de printemps dans l'est du Canada. L'herbicide en concentré émulsifiable Puma Advance peut être appliqué seul à raison de 92,4 g m.a./ha ou de 46,2 g m.a./ha ou encore en mélange avec d'autres herbicides. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide en concentré émulsifiable Puma Advance EC afin d'inclure des mélanges en cuve avec Refine Extra, MCPA Amine 500, MCPA Ester 500 ou Refine Extra + MCPA Ester 500 destinés à être utilisés sur le blé de printemps dans l'est du Canada, mélanges actuellement homologués pour les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise puisqu'aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise, puisque la catégorie d'utilisation et le profil d'emploi du produit demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

L'homologation des mélanges en cuve avec Refine Extra, MCPA Amine 500, MCPA Ester 500 et Refine Extra + MCPA Ester 500 pour utilisation sur le blé de printemps cultivé dans l'est du Canada, sur l'étiquette de Puma¹²⁰ Super, est justifiée du point de vue de la valeur dans le cadre de la demande numéro 2009-5301. Puma¹²⁰ Super a été utilisé comme produit antérieur lorsque l'herbicide en concentré émulsifiable Puma Advance EC a été homologué sous le numéro de demande 2007-8429. L'équivalence sur le plan agronomique de Puma¹²⁰ Super, appliqué seul ou en mélange en cuve avec d'autres produits, et de l'herbicide Puma Advance EC a été établie. Par conséquent, la modification à l'étiquette de l'herbicide Puma Advance EC consistant à inclure des mélanges en cuve avec Refine Extra, MCPA Amine 500 ou Ester 500, ou Refine Extra + MCPA Ester 500 destinés à être appliqués sur du blé de printemps cultivé dans l'est du Canada peut être corroborée du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a procédé à une évaluation de la présente demande et a jugé les renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Puma Advance EC afin d'inclure des mélanges en cuve avec Refine Extra, MCPA Amine 500 ou Ester 500, ou Refine Extra + MCPA Ester 500 destinés à être appliqués sur du blé de printemps cultivé dans l'est du Canada; aucune autre donnée n'est exigée.

Référence

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1838675: Puma¹²⁰ Super Emulsifiable Concentrate Post-emergent Herbicide: Rationale for use in spring wheat grown in eastern Canada when applied in tank mixture with Refine Extra, MCPA Amine 500 or Ester 500, and Refine Extra + MCPA Ester 500. DACO. 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, and 10.3.2. December 8, 2009. pp. 4.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.